



Parlement européen - Strasbourg, 14 mars 2007
Des représentants africains lancent un appel à l'UE pour promouvoir dans le cadre de la CITES l'utilisation durable d'espèces sauvages, au profit des communautés locales



De gauche à droite : le Ministre W. KONJORE et les Députés M. EBNER et S. STEVENSON

COMMUNIQUE DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

La Namibie en tant que pays, et l'Afrique australe en tant que région, s'engagent en faveur de l'utilisation durable des ressources de la faune sauvage. La chasse est le résultat d'une bonne conservation et bonne gestion de la faune sauvage. Ainsi donc, nous lançons dès lors un appel à la communauté internationale pour éviter des conclusions et des décisions en matière de chasse et de commerce de faune sauvage sans prendre en considération les impacts potentiels de telles décisions sur d'autres pays et leurs modèles réussis de conservation de la nature et de développement. L'UE joue un rôle clé au sein de la CITES et constitue également l'un des plus importants marchés pour nos trophées de chasse. Je suis confiant que la CITES, qui se réunira en juin 2007 à La Haye, Pays-Bas, basera ses décisions sur de l'information scientifique objective et non pas sur des émotions, sur des faits et non pas sur la désinformation, en respectant les réalisations de nos communautés rurales dans le domaine de la conservation de la nature, plutôt qu'en anéantissant leurs efforts.

Voici les mots exacts prononcés par le *Ministre de l'Environnement et du Tourisme* de la Namibie, l'honorable Willem KONJORE pour conclure sa présentation à des Membres du Parlement européen, lors de la réunion conjointe des Intergroupes « *Chasse durable, Biodiversité & activités rurales* » et « *Développement durable* » à Strasbourg. Cette réunion, dont la présidence a été partagée par les Présidents de ces deux Intergroupes, respectivement Michl EBNER (It) et Struan STEVENSON (UK), a spécialement abordé le rôle de l'utilisation durable de la faune sauvage dans le contexte de la prochaine Conférence des Parties (CdP14) de la *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction*.

L'ambassadeur du Botswana à l'UE, Mme Claurinah T. MODISE, autre représentante africaine à avoir pris la parole, a également défendu le droit de son pays d'utiliser sa faune sauvage de manière durable, présentant une chasse bien régulée comme une forme particulière d'écotourisme, permettant de motiver les communautés locales à cohabiter avec des espèces potentiellement « problématiques » (par ex. les 150.000 éléphants vivant au Botswana).

Un fonctionnaire-clé de la Commission européenne, *D.G. Environnement*, a souligné le rôle important que la CITES peut jouer dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité en régulant le commerce international. L'utilisation de la faune sauvage dans le cadre de la CITES devrait respecter les principes de durabilité ainsi que de la conservation de la nature, et préférentiellement contribuer au mode de vie des communautés locales. Lorsque ceci est le cas, le tourisme cynégétique peut être endossé par l'UE au cas par cas.

Les Députés européens présents ont unanimement adopté une Déclaration conjointe, demandant à l'UE de reconnaître pleinement l'importance du commerce durable d'espèces répertoriées dans la CITES en finançant le développement rural et la conservation de la faune sauvage, et de soutenir les propositions des Etats de l'aire de répartition qui désirent promouvoir à la CdP14 de la CITES l'utilisation durable de la faune sauvage en tant qu'instrument pour la conservation de la nature.

Contact:

FACE – Fédération des Associations de Chasse et Conservation de la Faune sauvage de l'UE

Pour plus d'informations sur la FACE et l'Intergroupe, visitez www.face.eu ou contactez publicaffairs@face.eu